



Insérer une photo en fond

EXEMPLE DE RENATURATION SUR LES BERGES DE LAGNY SUR MARNE

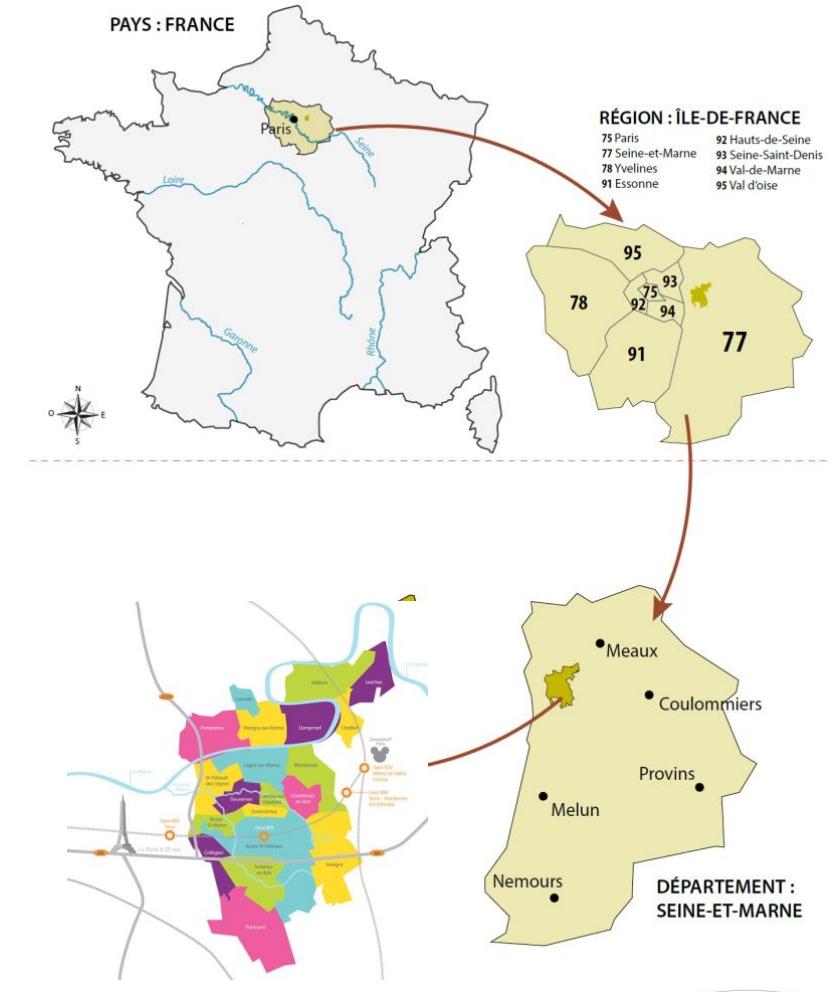
FRAZDI Emmanuelle / CARTIGNY Olivier

Directrice de l'Environnement / Chargé de mission Espaces Naturels
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE



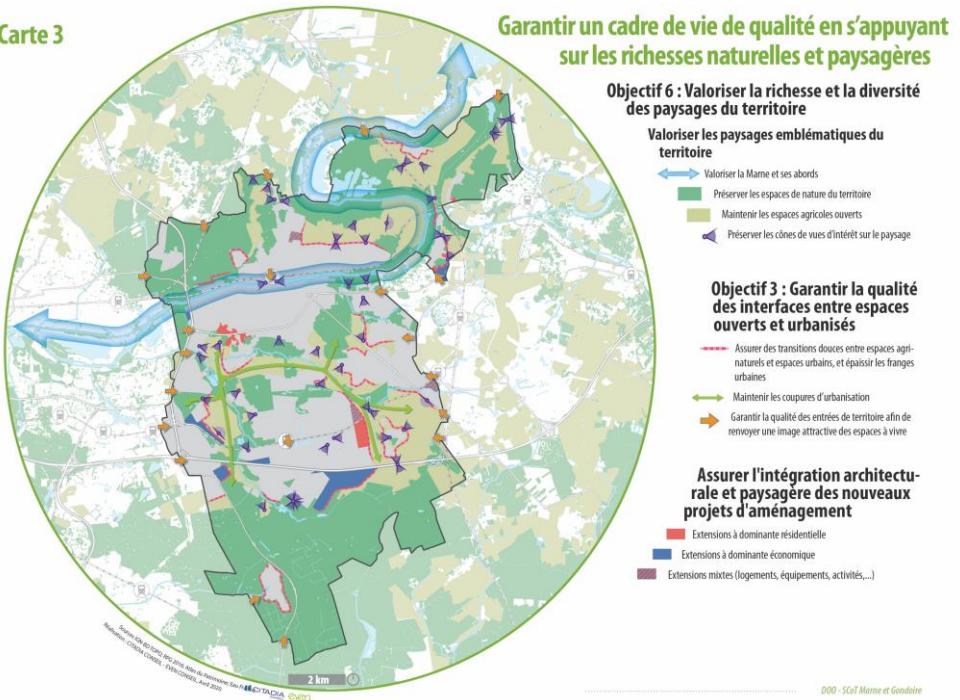
PRESENTATION DU TERRITOIRE

- 20 communes – 105 000 habitants
- Ville nouvelle de Marne la Vallée
- Plus de 50% d'espaces ouverts
- 3 PPEANP couvrant 5 800ha
- Politique forte en matière de protection de l'Environnement

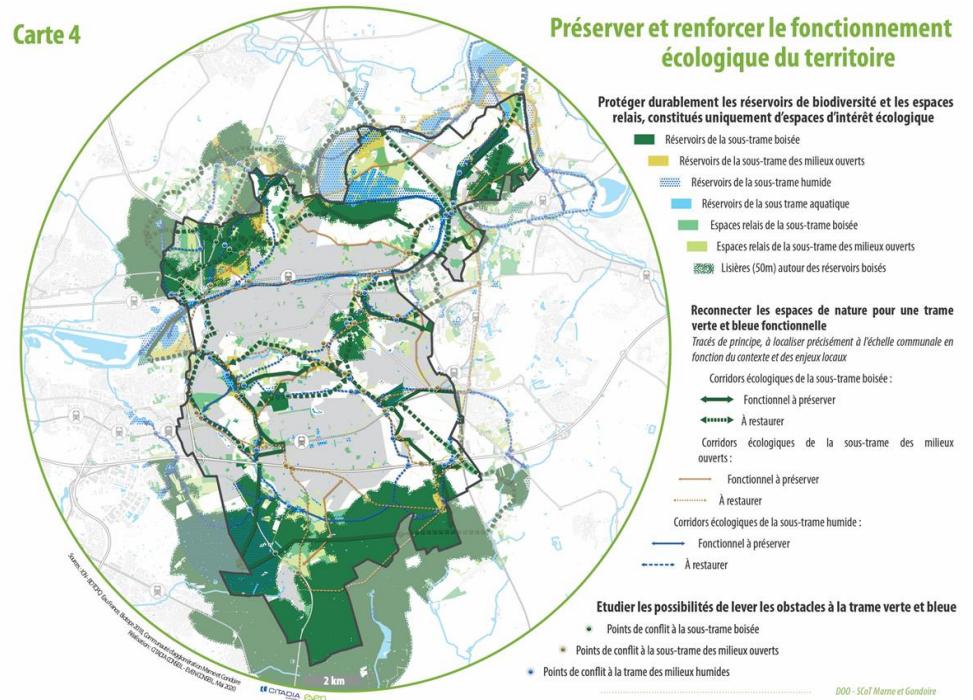


LES TRAMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CA DE MARNE ET GONDOIRE

Carte 3



Carte 4

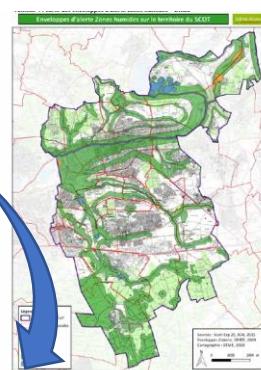


- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Ile-de-France (SRCE) - 2013
- Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Ile-de-France - 2012
- Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Marne Brosse et Gondoire – adopté le 25 février 2013

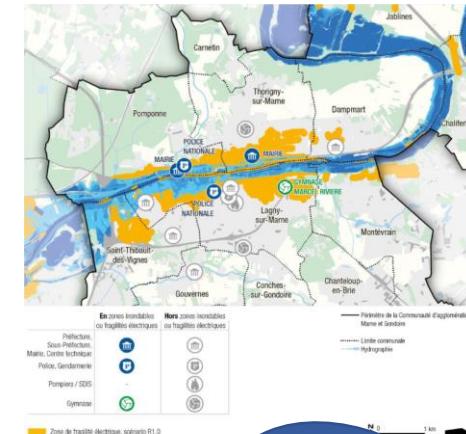
ZOOM SUR LA COMPETENCE GEMAPI / TRAME BLEUE



Plan de gestion des cours d'eau



Caractérisation des ZH classe d'alerte (classe B)



Diagnostic de vulnérabilité du territoire



Gestion des ouvrages de protection hydrauliques



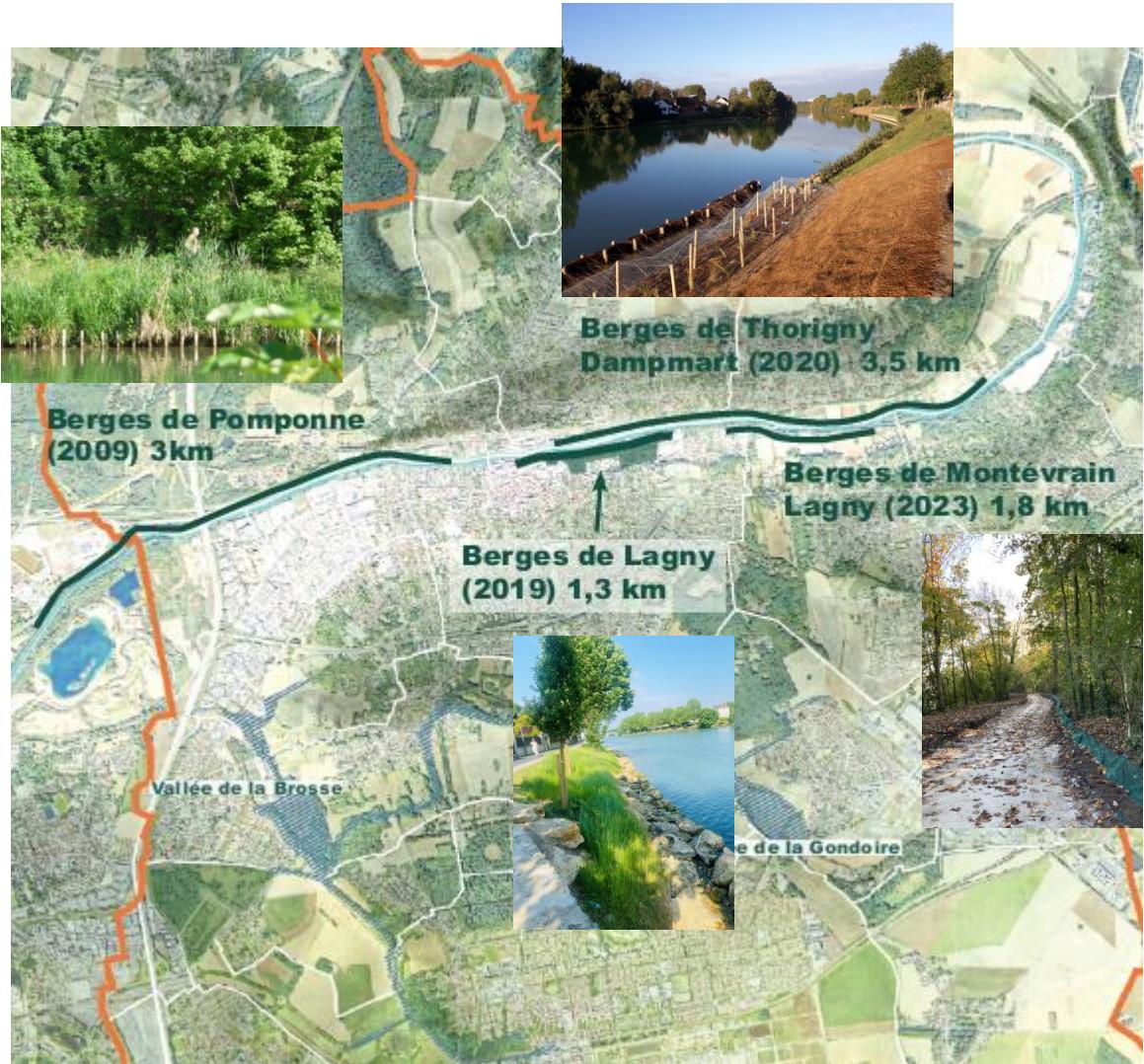
Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes



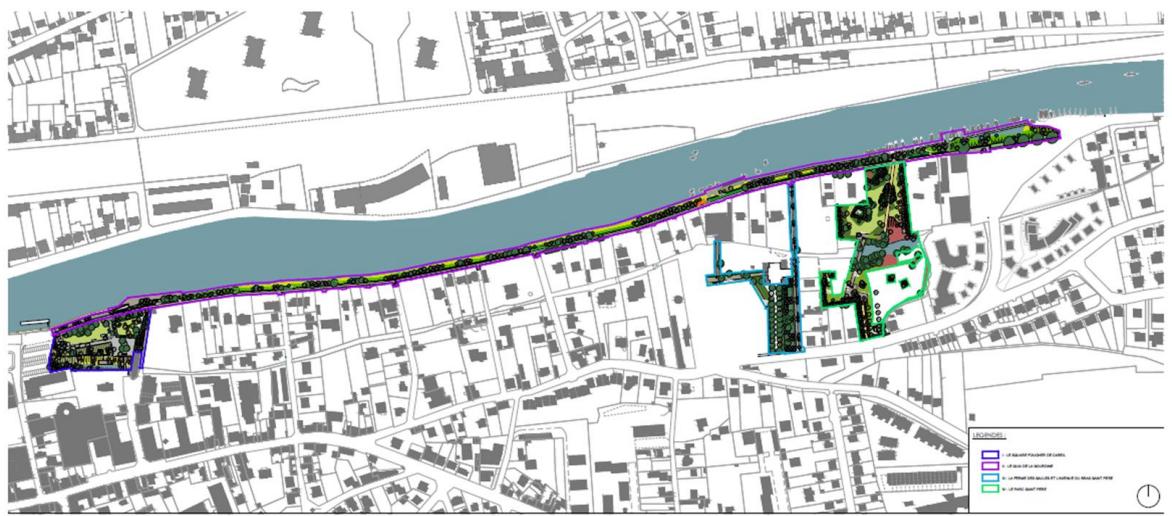
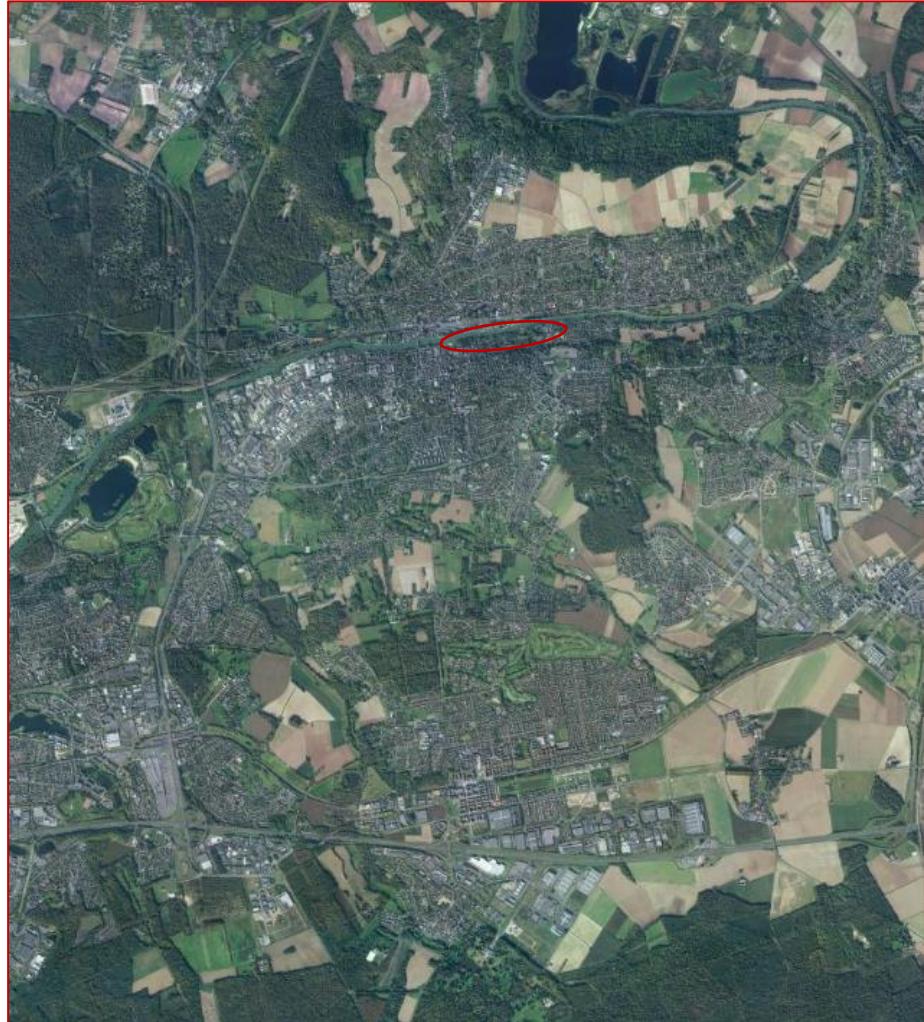
**BIODIV'
FRANCE**

Tisser les Trames écologiques jusqu'au cœur des villes et des villages

RENATURATION DES BERGES DE MARNE



RENATURATION DES BERGES DE MARNE / LE QUAI DE LA GOURDINE



RENATURATION DES BERGES DE MARNE / LE QUAI DE LA GOURDINE



- Des protections de berges fortement dégradées (crue/décrue, batillage), affaissement de voirie
→ enjeu sécuritaire
- Des berges fortement minéralisées, peu propices au développement de la biodiversité
→ enjeu écologique



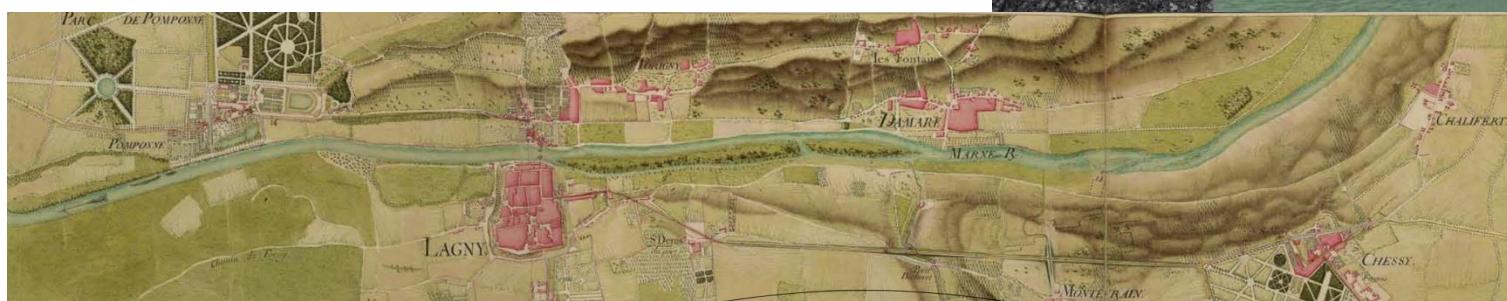
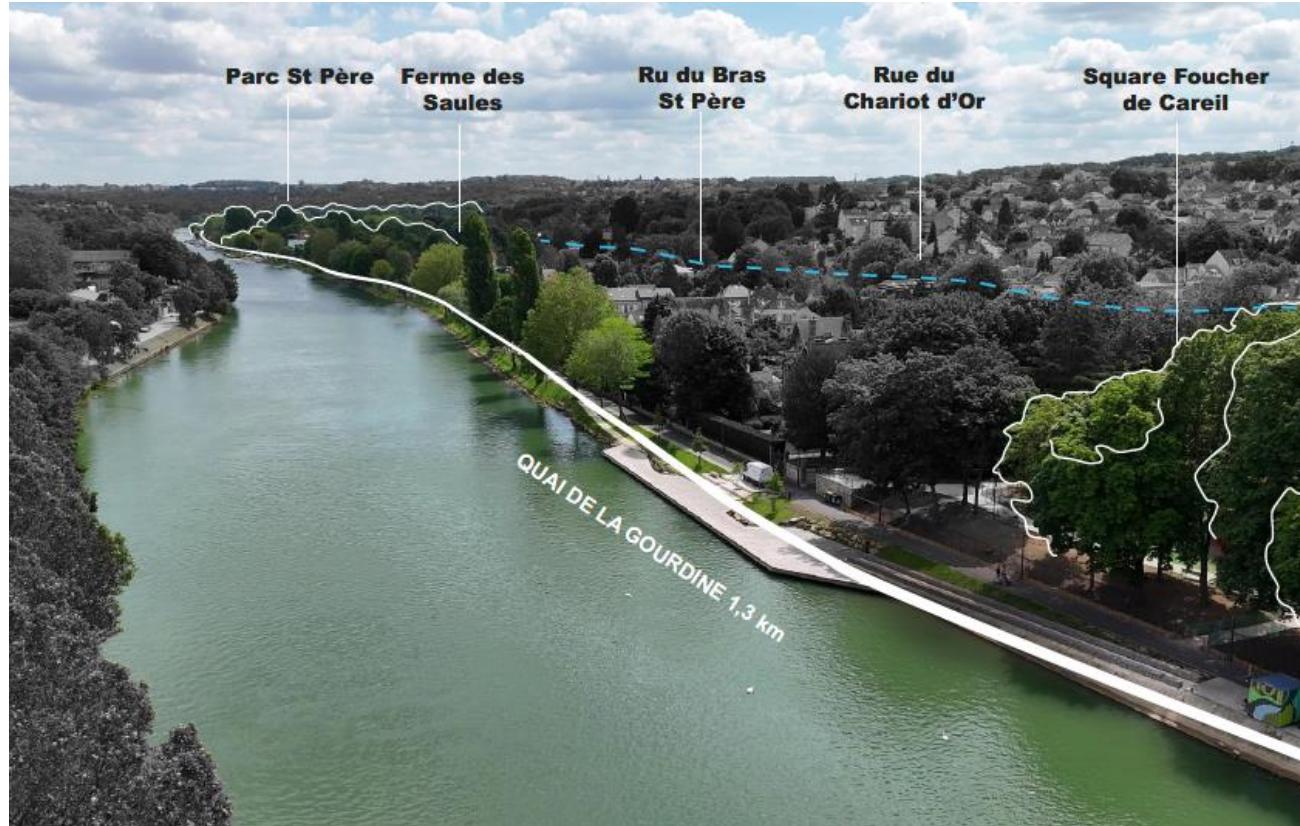
RENATURATION DES BERGES DE MARNE / LE QUAI DE LA GOURDINE

Objectifs :

- Sécuriser aménager et valoriser le quai et les liaisons douces piétons cycles
- Renaturer les berges, conserver les milieux aquatiques liés aux hauts fonds
- Privilégier le recours au génie végétale ou mixte le cas échéant
- Réaliser des aménagements spécifiques pour l'accueil du public et sa sécurité, tenant compte des usages (pêche, aviron ...) et des habitations.
- Réouverture du ru du Bras Saint Père sur 60m

RENATURATION DES BERGES DE MARNE / LE QUAI DE LA GOURDINE

- Groupement de Maitrise d'œuvre :
Praxys / Sinbio / Invarr
- Redonner le sentiment d'une **île** tout en :
 - **Consolidant les berges** vis-à-vis des contraintes mécaniques liées au batillage
 - Renaturer en recréant des habitats aquatiques et humides afin de favoriser la biodiversité et restaurer la **trame bleue**



RENATURATION DES BERGES DE MARNE / LE QUAI DE LA GOURDINE

- Démolir les éléments en béton ;
- Consolider la berge vis-à-vis des contraintes mécaniques liées au batillage ;
- Recréer des habitats aquatiques et humides naturels, pérennes et durables, afin de favoriser la biodiversité et de restaurer la trame bleue associée aux rives de la Marne ;
- Conserver les berges naturelles ou les renaturer quand cela est techniquement possible soit en génie végétal soit en mixte et en dernier recours en génie civil ;
- Conserver les milieux aquatiques liés aux hauts fonds et les enrichir quand cela est possible (préconisations du SRCE : création de roselières dans les zones d'accumulation...) ;
- Stabiliser les berges le cas échéant en favorisant le recours aux techniques de génie végétal ;
- Dégager les opportunités de restauration de continuité et de restauration ou de création de zones humides annexes type mares pédagogiques avec des éléments d'arrière-plan : prairies naturelles, boisements, zones humides et ru du Bras Saint Père ;
- Reconnexion physique et écologique des prairies humides à la Marne ;
- Réouverture du ru du Bras Saint Père dans le square Foucher de Careil;
- Privilégier une palette végétale d'espèces locales (hélophytes et aquatiques) et prévenir la dispersion et l'apparition de plantes exotiques envahissantes ;
- Reconstituer partiellement une ripisylve et prévoir une intervention sélective sur la ripisylve actuelle afin de prévenir la formation d'embâcles importants par la végétation sénesciente et/ou instable à partir du diagnostic phytosanitaire.
- Enfouissement de réseaux, coffrets électriques, plantations (80 abattages, 350 plantations) ...

RENATURATION DES BERGES DE MARNE / LE QUAI DE LA GOURDINE

Etudes préalables et Procédures :

2 ans

- **Maitrise d'Œuvre** : notifié en mars 2017
- **Etudes préalables** : diag phytosanitaire, diag subaquatique, lumière, géotechnique, topo et bathymétrique, amiante et HAP, pêche aquatique ...
- **Inventaire** 4 saisons FF et habitat (frayères, gîtes à chiroptères ...), une espèce végétale protégée, pas de procédure de dérogation à la protection des espèces protégées (2017 2018)
- Etude de fonctionnalité **zones humides** (2018) : **Mesure de Compensation**
- Archéologie préventive, visite subaquatique ...**AP de prescription de diagnostic d'archéologie préventive**
- Certificat de projet, Cas par cas : **dispense d'EE**
- **Permis d' Aménager (SPR)** (2018)
- Concertation (dès 2016) / Consultation partenaires (financiers et institutionnels)
- **Dossier loi sur l'eau** (Autorisation) et Enquête Publique (avril 2019)
- Arrêté Préfectoral-Début des travaux septembre 2019
- Couts des Travaux \approx 5 500 000€
- Financements à 40% par la Région Ile de France, le Département de Seine et Marne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Aucune procédure foncière



Mesures mises en œuvre pendant les travaux

- Enjeu réglementaire, écologique et technique
- Evitement technique
 - Travaux par barge en berges
- Phasage géographique, temporel des travaux
 - Atténuer les perturbations pour les riverains et pour la faune (circulation, ...)
 - Communiquer auprès des riverains en amont des travaux et des abatages
- Respect des périodes sensibles pour la faune et la flore
- Respect des techniques d'abattage (démontage, ...)
- Protection des habitats non impactés par les travaux
 - Baliser les emprises, canaliser les engins, protéger les sites sensibles
- La mise en place d'un plan éclairage pour tenir compte des exigences des chiroptères et oiseaux
 - Validation des dispositifs d'éclairage par l'écologue
 - Compatibilité entre les enjeux de sécurité et les enjeux écologiques



Figure 8 : Abattage avec une nacelle



Figure 10 : Décapage de la terre polluée aux ordures ménagères



Figure 5 : Pôts très basse tension

Mesures mises en œuvre pendant les travaux

- Protection de la Cardamine impatiens
 - Evitement des zones humides par la mise en œuvre d'une passerelle dont la localisation a été ajustée (Aulne mature préservé)
 - Extension de la zone humide existante sur 120 m²
- Suivi qualitatif de l'eau pour les travaux en berge et installation d'un filet anti-MES
- Prévention et gestion des pollutions
 - Vigilance en milieux sensibles dont les zones humides
 - Décharge sauvage (surprise !): décapage de la terre polluée
- Suivi par un écologue
 - Ensemble des mesures, barrières anti-retours, ...
 - Permet de trouver des compromis entre la théorie et la réalité opérationnel. Présence sur le terrain et réactivité



Figure 9 : Aulne préservé ; Source : Verdi



Figure 16 : Zone de compensation : à griffer pour rendre moins compacte le sol et pour favoriser la recolonisation de la végétation ; Source : Verdi

Suivi écologique post-travaux

- Espèces protégées et leurs habitats
 - L'ensemble des espèces dont le suivi est prescrit par l'arrêté sont toujours présentes (sauf la Cardamine Impatiante)
 - Recensement de 25 espèces remarquables supplémentaires, certaines à enjeux mais :
 - soit avec des activités faibles et irrégulières (Murin de Daubenton, Alyte accoucheur, Bergeronnette grise...),
 - soit probablement absente de l'Etat initial du fait d'un biais méthodologique (chiroptères notamment)
 - Certaines ont pu bénéficier des aménagements (Chardonneret élégant, Serin cini)
- Zones humides et milieux aquatiques
 - Bonne tenue globale des berges
 - Bon état de fonctionnement, reprise spontanée de la végétation humide (deux habitats caractéristiques de ZH)



Grenouille rousse



Phragmito australis – Magnocaricetea elatae- © Verdi

RENATURATION DES BERGES DE MARNE / LE QUAI DE LA GOURDINE



